

Cours N° 2: L'orthographe française et l'étymologie

□ Introduction

L'orthographe française intrigue par sa complexité, même pour ceux qui la pratiquent depuis l'enfance. Alors que d'autres langues romanes comme l'espagnol ou l'italien offrent une écriture presque transparente — où chaque son correspond à une lettre — le français, lui, multiplie les lettres muettes, les exceptions et les variantes graphiques. Cette opacité apparente ne résulte pourtant pas du hasard : elle est l'héritage d'une longue évolution linguistique, culturelle et intellectuelle.

L'histoire du français écrit, marquée par des influences multiples (latines, germaniques, savantes, régionales), a produit un système où la logique phonétique cohabite avec la mémoire du passé. L'orthographe ne sert donc pas seulement à transcrire les sons : elle raconte aussi l'histoire des mots.

Comme l'a observé **Nina Catach (1980)**, l'orthographe française est à la fois un système de signes et une trace de civilisation : elle garde, dans ses lettres apparemment inutiles, la marque des siècles, des peuples et des institutions qui ont façonné la langue. L'étymologie, en particulier, a profondément influencé cette construction. Elle a permis de distinguer des mots semblables par le son mais différents par le sens, tout en rattachant le français à ses racines latines et grecques.

Pour comprendre les logiques de ce système, il faut remonter à la formation du français écrit, suivre les apports successifs de l'étymologie et observer comment la langue a tenté de concilier fidélité au passé et adaptation à l'usage.

I. L'émergence du système orthographique français

1. Des débuts phonétiques aux premiers ajustements

Les premières traces du français écrit datent du IX^e siècle, avec les **Serments de Strasbourg (842)**, texte souvent considéré comme le point de départ de la langue romane. Les copistes de l'époque, formés au latin, tentent de transcrire le parler du peuple à l'aide d'un alphabet conçu pour une autre langue. Le latin classique ne comportait que 22 lettres, alors que la langue romane naissante comptait plus de 30 sons distincts.

Ce déséquilibre oblige les scribes à inventer des solutions : emprunts de lettres à d'autres alphabets, regroupements de lettres, ou usage de signes diacritiques. C'est ainsi que naissent les combinaisons comme « **ou** », « **on** », « **eau** », ou encore les accents et la cédille. L'écriture devient alors un terrain d'expérimentation où chaque région, chaque copiste, propose sa propre manière d'écrire les sons.

Au fil des siècles, les pratiques se stabilisent partiellement. L'invention de l'imprimerie, vers 1450, impose une première forme de normalisation. Les imprimeurs de Paris, comme **Robert Estienne**, fixent des usages graphiques pour des raisons pratiques et économiques. Mais ces choix ne sont pas toujours linguistiques : ils répondent aussi à des traditions esthétiques ou à la disponibilité des caractères.

Ainsi, dès le XVI^e siècle, la langue écrite s'éloigne de plus en plus de la prononciation réelle. Des lettres continuent d'être écrites même lorsqu'elles ne se prononcent plus. Ce phénomène, appelé **graphisation**, contribue à transformer l'écriture en un système autonome, moins dépendant de l'oralité.

2. L'influence des humanistes et la dimension savante de l'écriture

La Renaissance, siècle de redécouverte de l'Antiquité, renforce l'influence du latin et du grec sur la langue écrite. Les humanistes, comme **Du Bellay** ou **Étienne Dolet**, revendiquent la dignité du français et cherchent à lui donner un aspect savant. On ajoute des lettres pour rappeler l'origine latine ou grecque des mots, même lorsque ces lettres ne se prononcent plus.

Ainsi, « **faict** » (pour « fait »), « **poids** » (pour « pois »), ou « **faulx** » (pour « faux ») illustrent cette tendance. Ces graphies se veulent respectueuses de la culture classique, mais elles alourdissent l'écriture et la rendent moins phonétique. Comme l'a souligné **Ferdinand Brunot (1968)**, le français devient alors une langue écrite à deux vitesses : d'un côté, la langue du peuple, fluide et orale ; de l'autre, la langue des lettrés, fixée par des conventions savantes.

Cette période installe durablement l'idée que la bonne orthographe est celle des gens instruits. L'écrit n'est plus seulement un outil de communication : il devient un marqueur social.

II. L'étymologie comme principe d'organisation du français écrit

1. Les lettres de mémoire : rappeler les origines

À partir du XVI^e siècle, l'étymologie devient une stratégie dominante dans la fixation de l'orthographe. L'idée est simple : conserver dans l'écriture la trace du mot d'origine. C'est ainsi que « **doigt** » garde son *g* en souvenir du latin *digitus*, ou que « **pied** » conserve son *d* pour évoquer *pedem*.

Ce procédé a une valeur éducative et identitaire. Il rattache le français à sa source latine et souligne la continuité de la culture européenne. Dans les mots « **corps** », « **temps** », « **compter** », la présence de lettres non prononcées devient un signe de distinction intellectuelle, une façon d'écrire l'histoire à travers chaque mot.

Mais cette logique produit aussi des incohérences. Certaines lettres sont ajoutées par fausse étymologie : on a par exemple aligné « **dix** » sur « **six** » en supposant, à tort, qu'elles partageaient la même origine. D'autres ajouts résultent d'une confusion volontaire, comme dans « **poids** », où le *d* ne correspond à aucune origine latine directe.

2. Distinguer les homophones par l'étymologie

La langue française, riche en homophones, a trouvé dans l'étymologie un moyen de clarifier le sens. Trois mots se prononcent *poi* : **pois**, **poids** et **poix**. L'écriture permet de les distinguer

visuellement. Cette différenciation a été encouragée par des grammairiens comme **Claude Favre de Vaugelas**, qui voyait dans la précision graphique un gage de clarté et de politesse linguistique.

De même, les lettres finales muettes (comme *t*, *s* ou *x*) servent souvent à rappeler une origine ou à marquer une relation grammaticale : le *s* du pluriel, hérité du latin, ou le *t* de « est », vestige de la conjugaison latine. Ces lettres muettes, en apparence inutiles, participent à la cohérence du système écrit.

3. L'étymologie comme valeur culturelle

Au-delà de la simple transcription, l'étymologie traduit une vision du monde : celle d'une langue enracinée dans la culture classique. Écrire correctement, c'est aussi écrire selon la mémoire collective. C'est ce que souligne **Grevisse (Le Bon Usage)** lorsqu'il évoque le « poids de la tradition graphique » comme une composante de la culture française.

Dans cette perspective, l'orthographe devient une archive : chaque mot garde en lui la trace de son parcours, de ses transformations et de ses croisements. Apprendre l'orthographe, c'est alors aussi apprendre l'histoire des idées et des échanges culturels.

III. La complexité graphique : homophones, lettres muettes et variabilité

1. Trop de signes pour un seul son

Avec le temps, le français a accumulé un grand nombre de graphies différentes pour un même son. Comme l'a montré **Marc Wilmet (1998)**, il existe plus de vingt façons d'écrire le son /ɛ/ : *ain*, *eint*, *en*, *in*, *im*, *ein*, *aim*, *aing*, *yn*, *ym*, etc. Ce phénomène découle directement des compromis successifs entre les traditions régionales, les influences étymologiques et les choix des imprimeurs.

Prenons l'exemple du mot “**pain**”, dont la terminaison *-ain* peut correspondre à *-in* dans “vin” ou *-ein* dans “sein”. Ces variations sont devenues partie intégrante du système, mais elles désorientent les apprenants. On ne peut plus “écrire comme on parle” : la relation entre sons et lettres s'est distendue.

2. L'héritage des lettres muettes

Les lettres muettes sont aujourd'hui perçues comme des anomalies, mais elles ont eu, à l'origine, une fonction. Le *e* muet, par exemple, servait à indiquer une syllabe ouverte, comme dans « chanté » / « chant ». Le *h* muet permettait de séparer deux voyelles, comme dans « trahir », pour éviter la confusion avec “traire”.

Certaines lettres sont aussi restées pour des raisons esthétiques ou métriques, notamment dans la poésie classique. **Racine** ou **Corneille** utilisaient des graphies plus longues pour préserver la mesure des vers, où le *e* final comptait parfois pour une syllabe.

Ainsi, la permanence des lettres muettes n'est pas seulement linguistique : elle est aussi culturelle et littéraire.

3. La prolifération des homophones

L'exemple souvent cité — « cinq saints sains ceints de leurs ceintures et portant dans leur sein le seing du Saint-Père » — illustre la densité d'homophones que le français a développée. Cette

complexité sonore a forcé l'écrit à jouer un rôle de désambiguïsation. En italien, une telle phrase n'aurait posé aucun problème, car la correspondance entre sons et lettres est directe (*cinque, santo, sano, cinto, seno, segno*). Le français, au contraire, a préféré multiplier les signes pour éviter la confusion des sens.

IV. Entre stabilité et réforme : la question de la norme

1. L'Académie française et la fixation de l'orthographe

Fondée en 1635, l'**Académie française** s'est donné pour mission de fixer la langue. Elle publie en 1694 son premier **Dictionnaire**, qui consacre l'orthographe des écrivains classiques. Le mot d'ordre est la stabilité : mieux vaut conserver une incohérence que troubler l'usage.

Mais cette position a toujours été ambivalente. L'Académie a parfois encouragé la simplification (comme la suppression du *ct* dans « faict »), tout en maintenant des graphies archaïques par respect pour la tradition. Elle a proposé plusieurs réformes au fil des siècles, souvent limitées dans leur portée.

2. Les rectifications de 1990 : une tentative de modernisation

La dernière grande révision, proposée en 1990 par le **Conseil supérieur de la langue française**, a cherché à régulariser certaines anomalies :

- soudure des mots composés (porte-monnaie → portemonnaie),
- suppression de lettres doubles inutiles (*innocent* mais non *innocent*),
- harmonisation des pluriels irréguliers (*des festivals* au lieu de *des festival*),
- accent circonflexe simplifié (*cout* au lieu de *coût* dans certains cas).

Ces rectifications, comme le rappellent **Contant et Muller (2010)**, n'ont pas bouleversé le système : elles ont seulement offert des variantes acceptées. L'usage reste libre, et les deux formes coexistent dans la plupart des manuels scolaires.

3. L'enjeu social et identitaire

L'orthographe, en France et dans la francophonie, dépasse largement la linguistique. Elle touche à la représentation de soi et à l'identité culturelle. Faire une "faute" est souvent perçu comme un signe d'inculture, alors qu'il s'agit simplement d'un écart par rapport à une convention.

Comme le notait **Muller (1999)**, la faute d'orthographe révèle moins une ignorance qu'une tension entre deux logiques : celle de la tradition et celle de la simplification. Dans un contexte de mondialisation, la question n'est plus seulement de "corriger" mais de "comprendre" la cohérence interne du système.

□ Conclusion

L'orthographe française n'est ni arbitraire ni immobile. Elle s'est construite par couches successives : phonétique, étymologique, savante, esthétique et institutionnelle. Elle est le résultat d'un long dialogue entre le son et la lettre, entre la mémoire et l'usage.

L'étymologie y tient une place particulière : elle relie les mots à leur passé et inscrit la langue dans une continuité culturelle. En ce sens, apprendre l'orthographe, c'est aussi lire dans chaque mot une histoire collective.

La complexité du système français ne résulte donc pas d'un défaut, mais d'une richesse héritée. Comme l'a écrit **Marc Wilmet**, « l'orthographe française est un musée vivant de la langue ». Elle expose, dans chaque mot, les traces des siècles et des hommes qui l'ont façonnée.

□ **Références bibliographiques**

- Brunot, F. (1968). *Historique de la langue française, des origines à 1900*. Paris : A. Colin.
- Catach, N. (1980). *L'orthographe française : traité théorique et pratique*. Paris : Nathan.
- Contant, C. & Muller, R. (2010). *Les rectifications de l'orthographe du français*. Montréal/Bruxelles : Erpi/de Boeck.
- Grevisse, M. (éd. récente). *Le Bon Usage*. Bruxelles : Culot.
- Muller, C. (1999). *Monsieur Duquesne et l'orthographe*. Paris : CILF.
- Wilmet, M. (1998). *Petite histoire de l'orthographe française*. Bruxelles : Duculot.
- Vial, J. (1970). *Pédagogie et orthographe française*. Paris : PUF.